

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIENVILLE

0-0-0

Séance du 13 avril 2023

Date convocation : le 06 avril 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de la Mairie, le treize avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence du 1^{er} adjoint, Patrick LEROUX

- Nombre de membres afférents au Conseil Municipal. : 9
- Nombre de membres en activité : 9
- Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9

Étaient présents : MM. Patrick LEROUX, Philippe QUILLET, Guy DUFOSSÉ, Sébastien CARRARA, Rachid KALAI, Marcel HECQUET et MMES Pascale BONHOMME et Muriel DOUBET.

Absente excusée : MME Catherine TAVARES ayant donné pouvoir à Philippe QUILLET.

Madame Muriel DOUBET est nommée secrétaire de séance.

06-2023 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Interrogés sur le compte de gestion de la commune, les membres du Conseil Municipal, après s'être assurés que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer en écritures ;

1°-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 9 voix,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DÉCIDE d'approuver le compte de gestion présenté, pour la commune, pour l'année 2022.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Patrick LEROUX

